

Troubles psychologiques en hausse dans les prisons

Les demandes en consultations psychiatriques dans le cadre carcéral ont doublé entre 2015 et 2020



Le complexe pénitentiaire de Bellechasse, situé à Sugiez, abrite au maximum 200 détenus. En 30 ans, un seul cas de suicide y est survenu. © Alain Wicht

Nicole Rüttimann

Publié le 20 avril

Temps de lecture estimé : **10 minutes**

Les suicides en prison sont une réalité. Récemment encore, un détenu a mis fin à ses jours à la Prison centrale, à Fribourg.

Il s'agissait d'un jeune requérant d'asile au bénéfice d'une admission provisoire, confirme Didier Page, secrétaire général adjoint à la Direction de la sécurité, de la justice et du sport (DSJS). Ce drame, survenu mi-février, fait suite à une série d'incidents qui se sont déroulés en 2021 dans le canton. Un détenu a dû être conduit à l'hôpital après avoir mis le feu à sa cellule, un autre a fait une tentative de suicide et un sexagénaire a mis fin à ses jours.

Lire aussi :

Série d'incidents à la prison centrale

Alors que le Centre suisse de compétences en matière d'exécution des sanctions pénales (CSCSP), basé à Fribourg, vient de publier un manuel de prise en charge psychiatrique dans le cadre de la privation de liberté, que fait le canton la en matière?

Une procédure est établie: chaque personne qui entre en détention passe un entretien, dispensé par le service médical de l'établissement de détention. Selon le résultat, un suivi peut être instauré, dispensé alors par le Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM). «Il assure l'ensemble des prestations psychiatriques et psychothérapeutiques de tout détenu incarcéré à l'Etablissement de détention fribourgeois, ainsi que son suivi en liberté conditionnelle. Dont un suivi à l'entrée avec évaluation du risque suicidaire, protocolée selon les standards du Groupe romand de prévention», précise Battiste Cesa, porte-parole du RFSM.

Troubles plus fréquents

L'Etablissement de détention fribourgeois regroupe les sites de Bellechasse et de la Prison centrale. Il peut abriter 300 détenus au maximum, avec une capacité maximale de 200 places à Bellechasse et 100 à la Prison centrale.

«Sur ce nombre, on décompte depuis l'an 2000 un seul cas de décès par suicide sur le site de Bellechasse et trois sur celui de la Prison centrale, sans évolution notable sur les 30 dernières années», indique Didier Page. S'y ajoute environ une tentative de suicide avortée par an.

«On décompte depuis l'an 2000 un seul cas de décès par suicide sur le site de Bellechasse et trois sur celui de la Prison centrale, sans évolution notable sur les 30 dernières années»

Didier Page

Cette stabilité cache d'autres réalités. Les troubles mentaux sont déjà bien plus fréquents dans le cadre carcéral. «Les demandes en consultations psychiatriques dans ce cadre ont doublé entre 2015 et 2020, passant de 1070 à près de 2200», constate le RFSM. Elles reflètent une hausse de certains troubles. «La prévalence des troubles psychiques en milieu carcéral est déjà double voire triple par rapport à la population générale selon les diagnostics», relève Corinne Devaud Cornaz, psychiatre et psychothérapeute au RFSM, expliquant cela notamment par le contexte d'enfermement. «Les troubles schizophréniques, présents chez 1% de la population, le sont ainsi à plus de 4% dans le milieu carcéral. Et les états dépressifs, touchant 25 à 40% de la population, y atteignent 60%.»

«Les états dépressifs atteignent 60% de la population carcérale»

Corinne Devaud Cornaz

Et le RFSM constate désormais «une hausse constante des troubles de l'adaptation liés aux situations d'expulsion». Car une proportion croissante de détenus doivent être expulsés après avoir exécuté leur peine avec l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions sur l'expulsion des criminels étrangers.

«Dès le moment où un détenu apprend son expulsion, il développe des troubles anxiodépressifs. Il risque de passer à l'acte. Ces cas de crise monopolisent le RFSM, parfois au détriment des suivis réguliers», relève la spécialiste.

Une «psychiatrie carcérale»

De plus, des phénomènes inquiétants émergent depuis deux ans, note le RFSM: des problématiques de dépendance liées à la consommation de méthamphétamine, une drogue de synthèse. Et surtout, l'évolution sur un mode schizophrénique d'une catégorie croissante de jeunes détenus particulièrement mal intégrés en raison de leur statut d'immigrés, qui n'ont plus accès aux dispositifs de soins.

Lire aussi :

Un chantier sous haute sécurité démarre à Bellechasse

«Depuis 40 ans environ, les asiles et hôpitaux psychiatriques ont pris un virage vers l'ambulatoire plutôt que les suivis sur long séjour», explique Corinne Devaud Cornaz. «Avec des effets secondaires. Nous ne pouvons plus soigner comme auparavant certains jeunes psychotiques, notamment des migrants de catégorie sociale défavorisée. Sans famille pour les encadrer, ils se retrouvent à la rue, commettent de petits délits et échouent en prison. C'est pour cela que l'on a développé une psychiatrie carcérale.»

«Assurer la consultation de quelqu'un qui vient d'apprendre qu'il sera renvoyé est très lourd»

Corinne Devaud Cornaz

Et de préciser que le requérant qui a mis fin à ses jours en février dernier était soigné par le RFSM. Mais ce dernier n'a pas eu le temps de le voir avant qu'il ne passe à l'acte, le lendemain de son entrée. «Assurer la consultation de quelqu'un qui vient d'apprendre qu'il sera renvoyé est très lourd. La nature de notre travail a totalement changé. C'est une prise en charge de crise, une psychiatrie du désespoir! La publication d'un guide tombe bien dans ce contexte.»

Lire aussi :

Le Réseau fribourgeois de santé mentale se distingue

Du côté du CSCSP, la porte-parole Fabienne Ayer estime que ce manuel répond à un besoin d'encadrement psychologique. «Il offrira aux praticiens une sécurité en matière d'action dans leur travail avec les personnes détenues souffrant de troubles psychiques», communique le CSCSP. Fruit d'un travail de consensus commencé il y a 4 ans à la suite de la restructuration du CSCSP, le guide s'adresse aux décideurs du milieu carcéral et aux prestataires en soin des cantons. Il a été publié sur mandat de la Conférence des directeurs des départements cantonaux de justice et police en réponse à une critique du Comité européen pour la prévention de la torture. Il vise à améliorer les connaissances sur les problématiques de santé mentale présentées par les détenus et complète l'offre de formation continue existante par des recommandations d'action concrètes, selon le CSCSP.

Prise en charge évolutive

La prise en charge a déjà bien évolué à Fribourg. L'équipe thérapeutique du RFSM Fribourg, partie en 2013 de 2 postes à temps partiel, compte désormais 14 collaborateurs pour 8 EPT. Mais le déploiement des prestations peut encore être amélioré, note le RFSM: «L'agrandissement du site de

Bellechasse contribuera à résoudre un déficit de locaux. D'autre part, la collaboration croissante avec les partenaires pénitentiaires, criminologiques et de l'exécution de peine sollicite aussi de nouvelles ressources.»

CENTRE ET FORMATION EN CONSTANTE ÉVOLUTION

Le Centre suisse de compétences en matière d'exécution des sanctions pénales harmonise les pratiques en Suisse.

Basé à Fribourg, le Centre suisse de compétences en matière d'exécution des sanctions pénales (CSCSP) a pour mission d'harmoniser les aspects essentiels de l'exécution des sanctions pénales entre la centaine d'établissements pénitentiaires que compte la Suisse. Il élabore des recommandations, encourage l'échange d'informations et de pratiques. Il propose diverses offres de formation, qui depuis 2018 sont axées sur la transmission de compétences: une tâche commune des établissements de privation de liberté, cantons et du CSCSP. La formation de base, centralisée à Fribourg, se déroule sur 2 ans en cours d'emploi pour l'obtention du brevet fédéral d'agent de détention. «Elle a évolué, davantage axée sur la pratique avec des mises en situations et jeux de rôles pour évaluer l'attitude de l'agent», relève Maria Teresa De Agazio Dozio, responsable Département formation de base, précisant qu'«environ 400 personnes sont en formation au CSCSP entre la 1^{re} et 2^e année». Pour le canton, l'Etablissement de détention fribourgeois envoie chaque année 6 à 8 collaborateurs commencer leur formation, informe Didier Page. Actuellement, une centaine d'agents (106 EPT) officient à Bellechasse, 34 à la Prison centrale.

La formation intègre les nouvelles problématiques issues du terrain, telle

la prise en charges de personnes LGBTIQ+, relève la responsable formation. Au volet santé figurent désormais deux semaines axées notamment sur les maladies psychiques. Un des modules porte sur la prévention du suicide. «L'accent est mis notamment sur les facteurs à risque. Par exemple, lors du choc carcéral, le risque est élevé. Les cours donnent des outils pour observer et accompagner la personne détenue. C'est une affaire de comportement, d'aptitude et de collaboration», note la responsable.

«Il n'existe pas de profil type de personnes susceptibles de connaître des pensées suicidaires, fait écho Fabienne Ayer, porte-parole du CSCSP. L'incarcération génère des facteurs de stress pouvant mener à une tentative. La durée d'ouverture de la cellule, des activités de loisirs et offres de travail ou le climat social peuvent contribuer à lutter contre les effets négatifs de la privation de liberté.» **NR**